Plateforme Justice Climatique | Platform Klimaatrechtvaardigheid

RECOMMANDATIONS EN VUE DU CONSEIL EUROPEEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT (18/9) POUR LA CONFERENCE CLIMAT DE PARIS

La session intermédiaire de négociations à Bonn en juin s'est clôturée sur peu d'avancées. En prévision du Conseil européen des Ministres de l'Environnement qui définira le 18 septembre la position de l'Union européenne pour la COP21 à Paris, la Plateforme Justice Climatique, qui réunit les organisations environnementales, les syndicats et les organisations Nord Sud, demande à nos décideurs politiques :

A. Au niveau mondial

Un accord universel ambitieux légalement contraignant, dont les périodes de mise en oeuvre s'étendent sur 5 ans (la première 2021-2025), qui :

- limite le réchauffement à 2°C, et vise même 1,5°C, par l'établissement d'un objectif concret de budget carbone de maximum 1000 GtCO2 (comme le suggère le GIEC); et qui assure un pic des émissions mondiales avant 2020 tout en refusant les fausses solutions[1] ;
- assure le désengagement des énergies fossiles et du nucléaire pour tendre progressivement vers 100% d'énergies renouvelables à l'horizon 2050 dans des conditions de transition juste inscrites dans l'accord;
- concrétise la solidarité internationale par l'aide à l'atténuation et en particulier à l'adaptation, la reconnaissance des pertes et préjudices comme 3ième pilier de la lutte contre le réchauffement (après l'atténuation et l'adaptation), et une feuille de route qui crédibilise la réalisation des promesses de financement climat international.

B. À la Belgique et à l'Union européenne

Une position forte et ouverte, qui montre une volonté de collaborer efficacement au niveau international pour arrêter le réchauffement climatique et aider les populations les plus affectées, et donc qui :

- Rehausse dès maintenant les objectifs du « paquet énergie-climat 2030 »: plus de 40% de réductions domestique d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, au moins 40% d'efficacité énergétique et au moins 30% d'énergies renouvelables d'ici 2030[2], ce qui mènera à la création d'emplois verts et durables ;
- Adapte son objectif 2025 pour fixer des objectifs quinquennaux en lien avec l'accord de Paris ;
- Garantit une Transition Juste vers une économie bas carbone grâce au dialogue social, à des formations (dont la formation continue pour les employés), des programmes d'investissement durable et à une protection sociale forte, qui se traduira dans des plans d'actions nationaux ;
- Facilite l'atteinte d'un accord à Paris en :
    - Laissant une ouverture à rehausser encore les ambitions environnementales européennes lors de la négociation finale ;
    - Cherchant à réactiver l''alliance de Durban' avec les pays en développement;
    - Fixant une feuille de route pour le financement climat 2015-2020 : pour la Belgique, la contribution annuelle doit augmenter de manière à atteindre sa part équitable de l'objectif mondial de 100 milliards de dollars, qui correspond à 500 millions d'euros annuels en 2020[3];
    - Assurant un financement public additionnel à l'aide publique au développement en recourant aux financements innovants (taxe sur les transactions financières (TTF), recettes ETS, taxation sur le transport maritime et aérien,…). Les recettes ETS bloquées doivent être entièrement dédiées aux politiques climatiques internes et au financement climat international.

Nos gouvernements régionaux et fédéral doivent adopter rapidement et au plus tard d'ici la COP21 **un accord de répartition** pour une politique climatique et énergétique ambitieuse, coordonnée et efficace.

La Plateforme Justice Climatique est une plateforme de la société civile belge coordonnée par le CNCD-11.11.11 et son homologue flamand 11.11.11 et formée de ADG, APERe, Associations21, Bond Beter Leefmilieu (BBL), Broederlijk Delen, Beweging.net, ACV-CSC, CGSLB-ACLVB, Climate Express, Ecokerk, Entraide et Fraternité, ABVV-FGTB, FSTM, Médecine pour le Tiers Monde, Greenpeace, Inter-environnement Wallonie (IEW), Climat et Justice sociale, Climaxi, Natuurpunt, Oxfam-Solidarité, Oxfam Magasins du monde, OxfamWereldwinkels, Protos, SLCD, SOS FAIM, Vredeseilanden et WWF.

[1] Nous entendons entre autres les mécanismes de compensation carbone, les agrocarburants non durables, le CCS appliqué aux centrales électriques à charbon et l'usage de biomasse non durables (tant de provenance nationale que importé des pays du Sud).

[2] Le réseau européen d'ONG Climate Action Network (CAN) demande, en cohérence avec les recommandations du GIEC, au moins 55% de réductions de CO2 par rapport à 1990, au moins 45% d'énergies renouvelables et au moins 40% d'efficience énergétique par rapport à 2030.

[3] L'objectif mondial était de 10 milliards de dollars annuels pour le Fast Start Finance et de 50 millions pour la Belgique. A l'horizon 2020, l'objectif est de 100 milliards de dollars annuels, ce qui correspond donc à +- 500 millions d'euros pour la Belgique.